

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC271

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 18, substituer à la référence :

« 30 »,

la référence :

« 30-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.